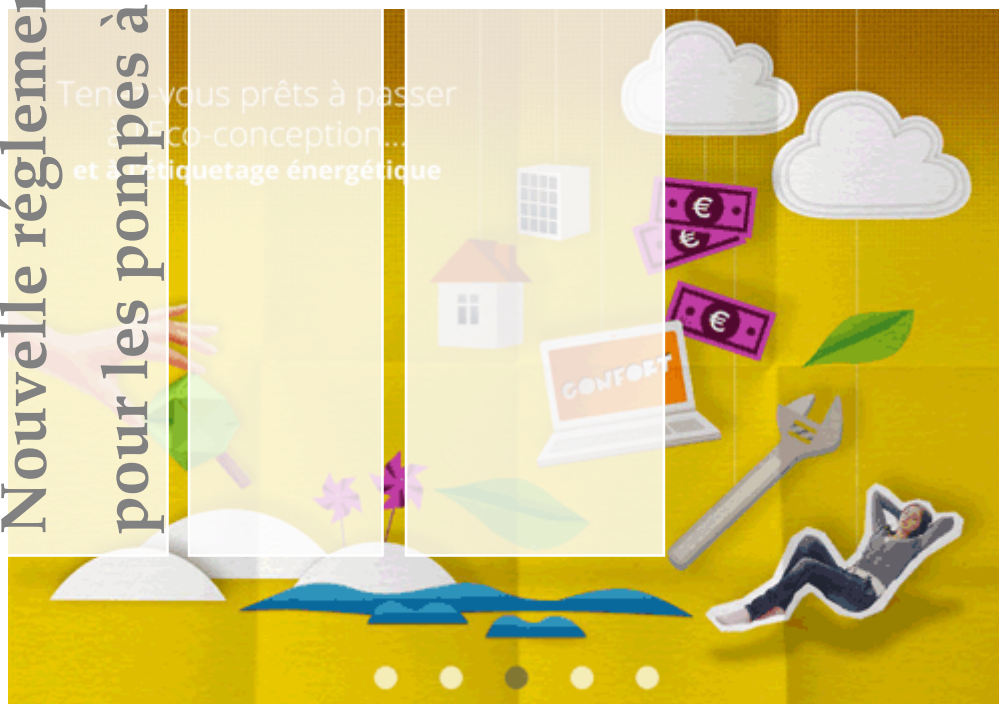


Nouvelle réglementation ErP pour les pompes à chaleur ?

Jacques Ortolas

2016



Les pompes à chaleur n'échappent pas à la nouvelle réglementation européenne ErP (Energy related products) et sont soumises depuis le 26 Septembre 2015 à des rendements minimums et à un étiquetage énergétique permettant l'information et la comparaison.



Pour des pompes à chaleur performantes et comparables

La Commission Européenne a mis en place les Directives Ecoconception, communément appelé Ecodesign et Etiquetage Energétique. Ces deux normes européennes dites EcoConception et Etiquetage Energétique qui sont rentrées en vigueur le 26 Septembre 2015 dernier.

Ces réglementations s'appliquent aux chaudières comme aux pompes à chaleur. Elles ont pour but d'imposer des rendements pour des équipements les plus performants possibles, mais également d'informer par un étiquetage énergétique chaque pompe à chaleur.

L'étiquetage énergétique indique « la classe énergétique » pour le chauffage mais également pour l'eau chaude sanitaire lorsque la pompe à chaleur est dite double service. Elle mentionne clairement la puissance thermique, et chose importante le niveau sonore de fonctionnement. Ainsi le consommateur est informé des caractéristiques de la pompe à chaleur qu'il compte acheter et peut ainsi comparer facilement le matériel avec d'autres pompes à chaleur.

Réglementation européenne écoconception

Ainsi toutes les chaudières et toutes les pompes à chaleur d'une puissance inférieure à 400 kW sont concernées, c'est-à-dire tous les générateurs impliqués dans le chauffage de la maison individuelle la majorité des immeubles collectifs

Réglementation européenne étiquetage énergétique

Toutes les chaudières et pompes à chaleur dans la puissance thermique est inférieure à 70 kW devront obligatoirement être identifiables et comparables concernant leurs performances énergétiques et autres critères, ceci grâce à l'étiquetage énergétique. Cette puissance maxi de 70 kW couvre la majorité des pompes à chaleur pour le secteur du logement et petit collectif.

Novation importante : coefficient de performance saisonnière

Le coefficient de performance d'une pompe à chaleur varie en tout temps en fonction du niveau de la température extérieure, la réglementation ErP impose la notion importante de **coefficient de performance saisonnier, ou SCOP** (Seasonal Coefficient of Performance). C'est une avancée considérable qui met en évidence le coefficient de performance saisonnier c'est-à-dire « moyen » d'une pompe à chaleur pendant la durée d'une saison de chauffe.

A +++	≥ 5,1
A ++	≥ 4,6
A +	≥ 4,0
A	≥ 3,4
B	≥ 3,1
C	≥ 2,8
D	≥ 2,5
E	≥ 2,2
F	≥ 1,9
G	< 1,9

Classe d'efficacité énergétique en fonction du SCOP en mode chauffage

Ce coefficient de performance en mode chauffage se calcule en fonction de plusieurs températures extérieures 12, 7, -2, -7°C et selon la norme dans NF EN 14825 : calcul des coefficients de performance saisonniers.

Ainsi, cette notion de SCOP va entraîner une plus juste comparaison énergétique et le déclassement des pompes à chaleur de moindre qualité.

Cette réglementation sera de plus en plus sévère jusqu'en 2020. L'étiquette énergétique évoluera tous les deux ans : En janvier 2017, elle ira de la classe «A++» à la classe «E» et en Janvier 2019, elle ira de la classe «A+++» à la classe «D»

A l'heure actuelle, les pompes à chaleur devront avoir les performances minimales suivantes :

- SCOP > 3,8 et SEER > 4,6 si puissance frigorifique < 6 kW
- SCOP > 3,8 et SEER > 4,3 si puissance frigorifique de 6 kW à 12 kW

Le SEER : c'est l'équivalent du SCOP en mode froid, puisque les pompes à chaleur sont généralement réversibles et peuvent produire du froid en rafraîchissement. Le SEER (Seasonal Energy Efficiency Ratio) fournit la valeur d'efficacité énergétique saisonnière en mode refroidissement.

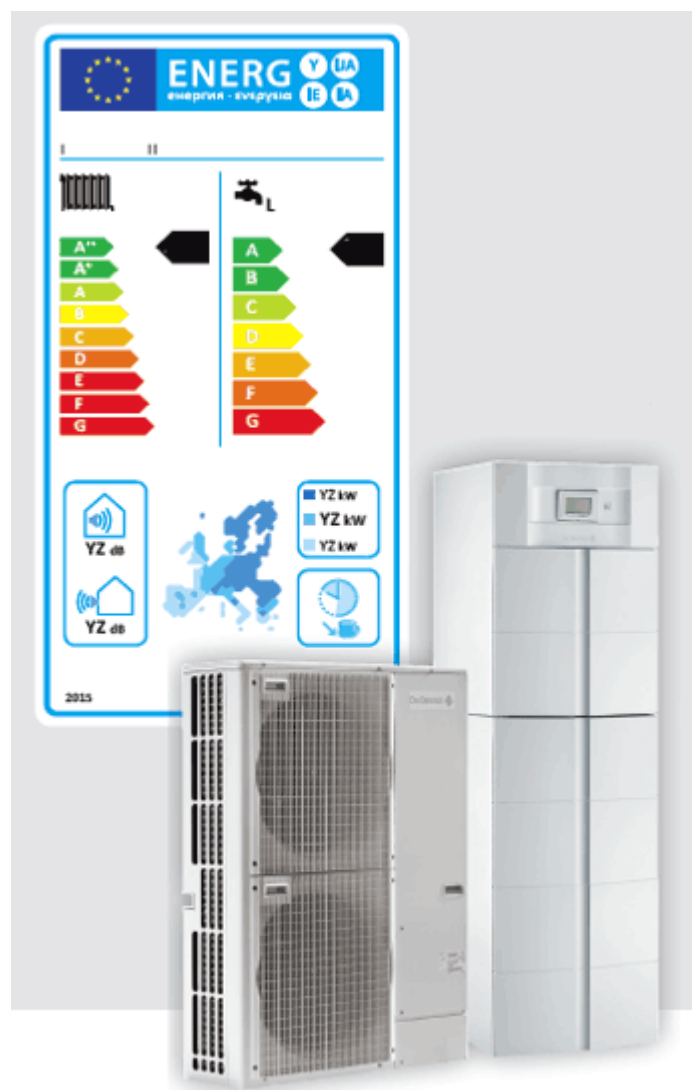
Dans le cas d'une installation de chauffage gaz à condensation, nous vous recommandons d'opter pour les différents réseaux d'installateurs tels que :

- Le réseau d'installateurs **Qualibat** : <http://travaux.qualibat.com>
- Le réseau d'installateurs **Qualit'EnR** : www.qualit-enr.org/annuaire
- Le réseau d'installateurs **RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) : <http://renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>
- Le réseau d'installateurs de fabricants notoires comme Vaillant, Saunier Duval, Viessmann, Atlantic, etc, ...

Etiquette énergétique pour une pompe à chaleur chauffage seul



Etiquette énergétique pour une pompe à chaleur chauffage et eau chaude sanitaire



Lectures recommandées

- [Matériel de chauffage et norme ErP](#)
- [Directive énergie ErP pompe à chaleur](#)

Sources et liens utiles

- www.dedietrich-thermique.fr
- www.daikin.fr
- www.toshibaclim.com

Pour en savoir plus

- [Dossier CHAUFFAGE PAR POMPE A CHALEUR](#)

Février 2016



Jacques Ortolas s'est spécialisé depuis des années dans la recherche de solutions d'économies d'énergie et d'exploitation optimisés des installations. Son expérience en la matière en fait un expert reconnu qui participe fréquemment à des groupes de réflexion chargés de définir les politiques énergétiques et environnementales.

Jacques Ortolas